

Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF **Staatssekretariat für Wirtschaft SECO** 



**VD** 

## Handelsregister - Registre du commerce - Registro di commercio

Mutationen - Mutations - Mutazioni

Aleva Neurotherapeutics SA, à Ecublens (VD), CHE-114.416.910 (FOSC du 07.10.2016, p. 0/3097273). Statuts modifiés le 25 septembre 2017. Les 63'851 actions nominatives de type C2 de CHF 1, privilégiées quant au dividende et au produit de liquidation, sont converties en 63'851 actions nominatives de type C1 de 1, privilégiées quant au dividende et au produit de liquidation. Augmentation ordinaire du capital-actions en espèces pour CHF 163'663 et par compensation de créances à concurrence d'un montant de CHF 2'621'785.95; en contrepartie de ces créances, il est remis 70'535 actions nominatives de type D de CHF 1. Nouveau capital-actions entièrement libéré: CHF 1'412'400, divisé en 215'420 actions nominatives de CHF 1, 421'654 actions nominatives de type A de CHF 1, privilégiées quant au dividende et au produit de liquidation, 255'007 actions nominatives de type B de CHF 1, privilégiées quant au dividende et au produit de liquidation, 286'121 actions nominatives de type C1 de CHF 1, privilégiées quant au dividende et au produit de liquidation, et 234'198 actions nominatives de type D de CHF 1, privilégiées quant au dividende, au produit de liquidation et au droit de souscription, toutes avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. L'assemblée générale a supprimé une clause statutaire relative à une augmentation autorisée du capital (selon décision du 19 mai 2016) par décision du 25 septembre 2017. L'assemblée générale a introduit une clause statutaire relative à une augmentation autorisée du capital par décision du 25 septembre 2017. Pour les détails, voir les statuts. L'assemblée générale a modifié une clause statutaire relative à une augmentation conditionnelle du capital (selon décision du 19 mai 2016) par décision du 25 septembre 2017. Pour les détails, voir les statuts. L'assemblée générale a introduit une clause statutaire relative à une augmentation conditionnelle du capital par décision du 25 septembre 2017. Pour les détails, voir les statuts. Stuge Oern, Borowicz Anthony William, Münchbach Martin et Velasco Martin ne sont plus administrateurs; leur signature est radiée. Hosang Markus est nommé président et continue à signer collectivement à deux. Nouveaux administrateurs avec signature collective à deux: Aisher Patrick, du Royaume-Uni, à Hong Kong (Chine), et Franqui Annette, des USA, à Miami (USA).

Registre journalier no 17071 du 11.10.2017 / CHE-114.416.910 / 03812157